



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires



BILAN D'ÉTAPE DE L'AGENDA RURAL en Tarn-et-Garonne

Janvier 2023



SOMMAIRE

- 1** Accès aux services publics p. 4
- 2** Numérique p. 6
- 3** Revitalisation territoriale p. 8
- 4** Contractualisation et programmation p. 12
- 5** Culture p. 14
- 6** Santé p. 16
- 7** Éducation et jeunesse p. 18
- 8** Accompagnement et ingénierie p. 22

MOT DE LA PRÉFÈTE



Lancé en 2019, l'Agenda rural veut répondre aux difficultés que ressentent les territoires ruraux, en œuvrant au plus près des collectivités et des citoyens. Avec ses 200 propositions, il fait évoluer la réglementation, cible de nouveaux financements et crée des dispositifs et programmes dans le but d'améliorer l'accès aux services publics, de revitaliser les petites et moyennes centralités, de développer le numérique et ses usages, d'accéder à des professionnels de santé ou encore de voir apparaître de nouveaux espaces culturels.

En Tarn-et-Garonne, nombreux sont les acteurs travaillant à dynamiser les territoires de notre département : collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale, associations, entreprises... L'État y joue également un rôle prépondérant.

Créée en janvier 2020, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) propose de nombreux accompagnements en ingénierie ou financiers et développe des dispositifs et programmes œuvrant aux missions de l'Agenda rural. J'en suis la déléguée territoriale et, à ce titre, j'ai missionné mes services pour qu'ils proposent aux collectivités et acteurs associatifs et privés un accompagnement en ingénierie territoriale pour leurs différents projets. La tâche des services de l'État dans le département est de décliner et concrétiser les dispositifs et programmes nationaux de l'ANCT : « France services », les « Conseillers numériques France services », « Action Cœur de ville », les « Volontaires Territoriaux en Administration », le « New Deal Mobile », « Petites villes de demain »... Autant de mesures, entrées dans notre vocabulaire usuel, qui traduisent en actes le développement des services offerts aux habitants.

Ce bilan d'étape en 2023 est là pour présenter les avancées des services de l'État et de leurs partenaires - que je remercie pour leur participation à la réalisation de ce document - dans les buts et objectifs poursuivis par l'Agenda rural. Il ne se veut pas exhaustif mais représentatif du travail accompli depuis quatre années. Surtout, il préfigure un « Acte II » de l'Agenda rural, que le Gouvernement et les associations d'élus travaillent en ce moment même.

Chantal MAUCHET
Préfète de Tarn-et-Garonne

1

Accès aux services publics

France services

Annoncé le 25 avril 2019 par le président de la République à l'issue du « Grand Débat National », le programme « France services » a pour but le « retour du service public au cœur des territoires ». L'objectif est de mailler l'ensemble des cantons et des quartiers prioritaires de la politique de la ville avec au moins une France services permettant d'accueillir les citoyens pour des conseils sur leurs démarches administratives ou de l'aide sur l'utilisation d'un service numérique. 2 055 espaces « France Services » sont actuellement labellisés au niveau national et le réseau s'élargira jusqu'en juillet prochain.

Porté par l'ANCT au niveau national et les préfetures de département au niveau local, France services concentre neuf opérateurs nationaux : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, les Caisses d'Allocations Familiales, l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, le Pôle Emploi, la MSA et le groupe La Poste.



France services de Caussade, © CC du Quercy-Caussadais

À ce jour, le département compte 19 France services sur l'objectif de 18 prescrit pour 2022. La cible sera même dépassée avec deux nouvelles France services en préparation. 16 sont dans des locaux fixes et deux sont itinérantes (Conseil départemental et MSA) au travers de permanences en Maison des Solidarités et en mairies.

Depuis le 1er janvier 2022, le réseau des France services Tarn-et-Garonnaises a traité 60 670 demandes au total soit une moyenne de 210 demandes par jour. Les bornes de satisfaction installées en France services permettent de recueillir la satisfaction des usagers (93,9 % de satisfaction en décembre dernier). On constate que le confort des lieux est aussi important que la courtoisie et la réponse apportée.

Un animateur départemental « France services » en Tarn-et-Garonne a été mis à disposition par le groupe La Poste pour la moitié de son temps en préfeture en juin 2022. Cet animateur a pour mission de fédérer et développer l'animation et de rendre les actions homogènes sur le territoire tout en étant, aux côtés du référent préfectoral, le relais entre l'ANCT et les structures porteuses.



On vous accueille !

PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS

Les Conseillers numériques France services

Au regard de la fracture numérique qui existe et persiste sur l'ensemble du territoire national, l'État a déployé plus de 4 000 Conseillers numériques France Services (CNFS) dans l'ensemble des départements afin d'accompagner les Français vers plus d'autonomie dans leurs usages quotidiens du numérique.



Ce dispositif phare du « Plan de relance » a pour ambition de rendre plus accessible un usage quotidien du numérique et de favoriser notamment l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi pour les publics fragilisés. La formation et la rémunération des Conseillers numériques sont prises en charge par l'État. La Banque des Territoires accompagne les structures d'accueil en mettant en place des outils adéquats.

Dans le Tarn-et-Garonne, 26 conseillers numériques ont été déployés dans des structures diverses mais notamment en collectivités et associations.

Deux ans après le lancement du dispositif et dans une logique de pérennisation des postes, l'État s'est engagé à poursuivre le soutien financier aux structures employeuses, tout en renforçant la visibilité sur la pérennité du dispositif via un conventionnement.

Dans le cadre du plan de relance, les structures employeuses ont bénéficié d'une convention de subvention pour un ou plusieurs postes de CNFS, couvrant une période allant de 18 à 24 mois. À compter de 2023, les structures employeuses seront éligibles à la signature d'une nouvelle convention de subvention, pour une période de trois ans si, à l'échéance de la période couverte par la première convention, elles souhaitent conserver les postes qui leur ont été attribués.

C'est le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne qui coordonne et anime l'action des conseillers numériques sur l'ensemble du territoire du département. Au moyen d'un conseiller numérique recruté spécialement pour cette mission de coordination, il accompagne, anime, partage les bonnes pratiques ou encore, organise un séminaire annuel de rencontre de l'ensemble des conseillers, des structures porteuses ou encore des partenaires.



Un conseiller numérique en action, © La Dépêche du Midi

2

Numérique

La téléphonie : « Le New Deal Mobile »

Le Tarn-et-Garonne est un territoire qui a rattrapé son retard sur le développement des infrastructures de téléphonie mobile. Avec le lancement du « New Deal Mobile » et de ses deux programmes de la « 4G Fixe » et du « Dispositif de Couverture Ciblée », de nombreuses zones blanches du département ont pu être couvertes et ont amélioré le quotidien des Tarn-et-garonnais : particuliers, entreprises, associations...

Depuis 2018, ce sont 32 pylônes de télécommunications des deux programmes dont a été doté le département, impactant un nombre bien plus important de zones répertoriées et remontées par les élus locaux. À ce jour, 14 antennes ont été mises en services, trois sont en travaux et, pour le reste, les démarches de recherche de parcelles et d'informations des collectivités sont en cours.

L'équipe-projet et, aujourd'hui, le comité de concertation départemental sur les réseaux de communication fixes et mobiles (CCRFM) ont travaillé à réaliser des études radio des zones signalées par les élus pour répondre au mieux des demandes et satisfaire le plus de citoyens possible.

Les critères ayant concouru aux choix des zones à privilégier ont tenu compte de critères démographiques (la plus forte population impactée), mais aussi de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

L'Internet : le déploiement de la fibre

Le programme « France Très Haut Débit » est une stratégie adoptée le 28 février 2013 par le Gouvernement visant à couvrir l'intégralité du territoire avec un accès à un très haut débit fixe à la fin 2022.

Dans le département, deux opérateurs sont chargés du déploiement de la fibre optique. Sur le territoire du Grand Montauban, c'est l'opérateur Orange qui a assuré ce déploiement. Pour les autres territoires, c'est le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement qui assure l'aménagement numérique, promeut et en développe ses usages. Il assure le déploiement au travers de la société de services « Octogone fibre ».

Sur un budget total de 244 millions d'euros, l'État finance à hauteur de 19 millions le déploiement destiné à couvrir 100 % du département en fibre optique.. Le calendrier a été revu en raison du contexte sanitaire, de fin 2022, le raccordement de l'ensemble des logements devrait arriver en juin 2023.

Récemment, la 100 000^e prise a été déployée sur la commune de Goudourville. L'objectif des 112 000 prises recensées sur le territoire sera bientôt atteint.



Inauguration de la 100 000^e prise à Goudourville,
© Préfecture de Tarn-et-Garonne

Les tiers-lieux : « Nouveaux lieux, nouveaux liens »

Le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » vise à accélérer le développement des tiers-lieux partout sur le territoire. Il a pour objectifs de : favoriser le maillage le plus fin possible des territoires en tiers-lieux, donner les moyens aux tiers-lieux de diversifier leurs revenus en développant des services d'intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires, faciliter la professionnalisation et l'organisation des réseaux de tiers-lieux et impliquer des partenaires publics et privés autour de ce programme en proposant un cadre d'intervention et des outils mutualisés.

Fabriques de Territoires

Les Fablabs sont des ateliers de fabrication communautaires à l'heure du numérique. Le nom de Fablab vient de la contraction de l'anglais « fabrication laboratory », c'est-à-dire « laboratoire de fabrication ». Leur objectif est de donner à tous les moyens de fabriquer toutes sortes d'objets en mettant à disposition des savoirs, des procédés et la technologie nécessaires.

Le Fablab de Caylus, labellisé « fablab MIT » (*Massachusetts Institute of Technology*) en 2017, est un membre actif du réseau des fablabs d'Occitanie. Moins d'un an après son ouverture en 2016, le fablab caylusien a fait partie du réseau mondial de laboratoires. Ce projet local porté la communauté de communes Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron a été retenu lors de la 6^e vague de l'appel à manifestation d'intérêt « Fabriques de territoires ». Le financement FNADT accordé est de 150 000 € sur trois ans. C'est un tiers-lieu « tête de réseau » qui doit être un lieu ressource.

Manufacture de proximité

Tiers-lieux dédiés à la production, qui animent et apportent des services à une communauté professionnelle, les « Manufactures de proximité » sont des ateliers de fabrication qui se destinent en priorité à des professionnels : TPE, PME, artisans. Elles offrent un cadre propice au développement de leur activité en leur donnant accès à un parc de machines mutualisées, en favorisant les projets collaboratifs entre résidents, en développant des partenariats avec les entreprises locales, en apportant des services supports et une offre de formation pour contribuer à la montée en compétences de tous.

En Tarn-et-Garonne, la manufacture lauréate de la 3^e vague de l'appel à manifestation d'intérêt est le projet de design numérique appliqué à l'artisanat. Ce projet de formation-fabrication est porté par un consortium nommé « Design numérique et artisanat » qui réunit la communauté de communes Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et l'association « Artisan numérique » et le projet a bénéficié de 369 000 € de subventions issues du « Plan de relance ».

Inclusion numérique

L'objectif du dispositif était de déployer un mobilier adaptable pour les médiateurs numériques et d'encourager la fabrication de ces mobiliers par des acteurs locaux (petits artisans, fablabs...).

Les collectivités ont été informées via les communications (lettres d'information, réseaux sociaux...) de l'ANCT et aussi plus spécifiquement via la base de contact des employeurs de Conseillers numérique France services. En Tarn-et-Garonne, 42 761 € ont été attribués : Association Quercy Pays de Serres, AMF, mairie de Génèbrières, communautés de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, du Pays de Lafrançaise et du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron.

3

Revitalisation territoriale

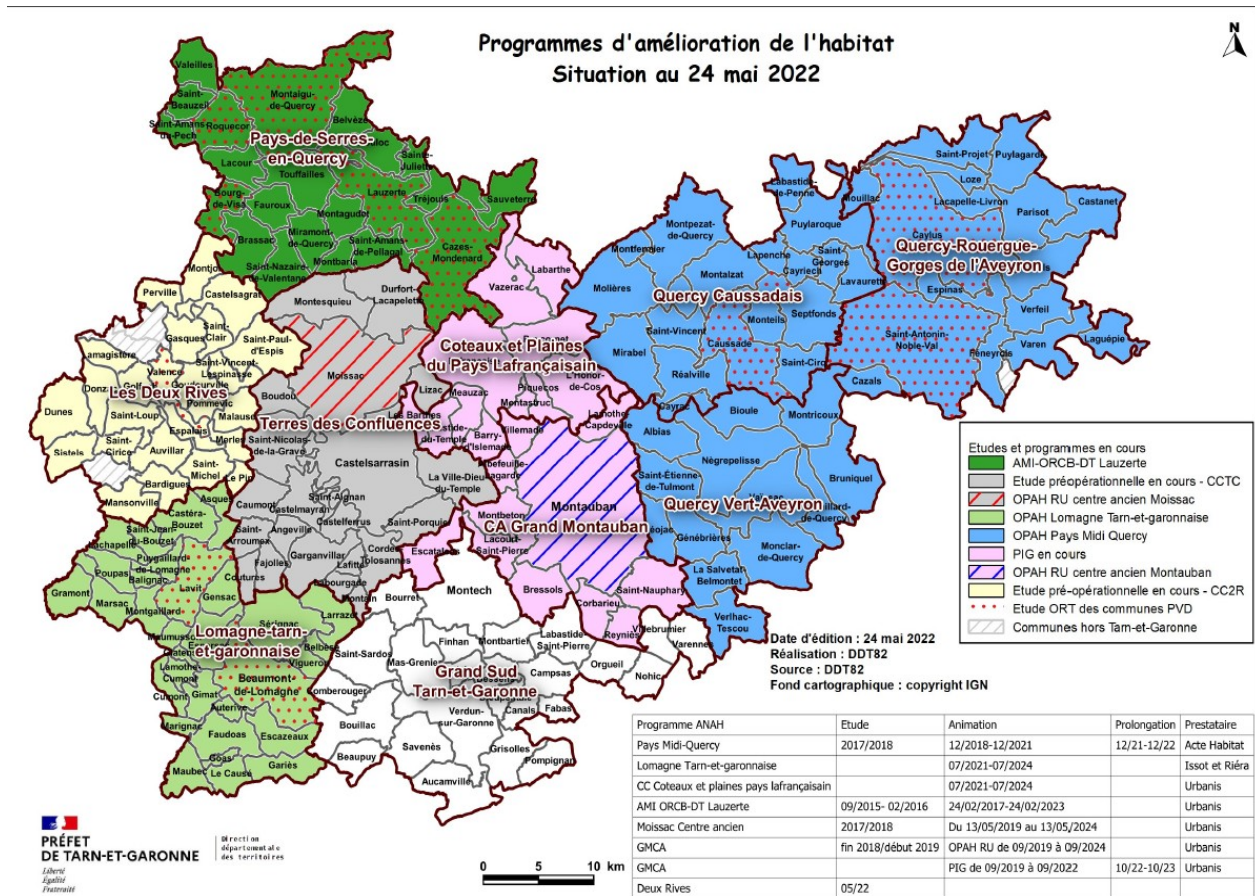
La revitalisation territoriale est un ensemble d'actions qui concourent à créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. Les opérations visent en premier lieu à redonner vie aux cœurs de bourg qui se sont affaiblis au profit des quartiers périphériques au fil des décennies. La requalification d'ensemble des cœurs de bourg repose sur la rénovation du parc de logements, des locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain. Elle permet également de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux, et contre l'habitat indigne. La ré-appropriation et la transformation des friches urbaines est un axe fort pour donner un nouveau visage aux cœurs de bourg, et mettre in fine en valeur le patrimoine bâti et l'espace public.

La revitalisation doit s'inscrire dans une démarche de développement et d'aménagement plus large, à l'échelle du bassin de vie que drainent les cœurs de bourg afin de créer une dynamique positive et favorable à l'ensemble du territoire. Pour cela, le projet de territoire doit s'approprier les enjeux liés aux mobilités, à l'agriculture et à l'alimentation, à l'eau, à l'environnement, au développement économique et à l'accès aux services.

Rénovation et requalification de l'habitat (2020-2022)

Les dispositifs d'amélioration de l'habitat privé s'appuient sur des financements de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (Anah) et participent à la revitalisation des territoires, en complément d'autres dispositifs transversaux. Il s'agit des Opérations Programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des Programmes d'intérêt général (PIG).

En 2022, la quasi-totalité des communautés de communes du département est couverte par des OPAH ou des PIG en cours ou en voie de finalisation.



La communauté de communes (CC) du Pays de Serres en Quercy bénéficie depuis 2017 d'une Opération de Revitalisation de Centre-Bourg et de Développement du Territoire qui vaut OPAH-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et qui contribue à la revitalisation des centre-bourgs de Lauzerte, Montaignu-de-Quercy, Bourg-de-Visa, Cazes-Mondenard et Roquecor. Dans ce cadre, une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre et de Traitement de l'Habitat Remédiable ou dangereux, et des Opérations de Restauration Immobilière sont conduites dans le centre-ville de Lauzerte (création de cantine scolaire, de logements communaux ...)

Sur la commune de Moissac, une opération en maîtrise d'ouvrage d'insertion a été menée dans le cadre de l'OPAH-RU pour la création de logements très sociaux. Un hôtel particulier du XVII^e siècle a été réhabilité dans le centre ancien pour créer neuf logements avec un gain énergétique permettant de classer l'immeuble en catégorie B ou C (maîtrise d'ouvrage Association « Un logement pour revivre », opérateur OPAH : Urbanis).



Regards sur l'habitat en 2023

Pour 2023, deux nouvelles OPAH-RU sont prévues dans le cadre du programme national « Petites villes de demain », la première sur la commune de Caylus, et une seconde, multi-sites, sur les communes de Caussade et de Réalville. La CC Terres de Confluences finalise une convention d'OPAH sur son territoire. La CC des Deux Rives a débuté une étude pré-opérationnelle afin de définir le dispositif le mieux adapté à une rénovation/requalification de l'habitat à mettre en place sur son territoire.

Mobilité

La question de la mobilité dans les territoires ruraux et péri-urbain est un axe essentiel à la revitalisation du territoire, pour permettre à chacun de se déplacer dans des conditions confortables, à un coût raisonnable et en proposant des alternatives à la voiture individuelle.

Pour l'année 2022, une liste non exhaustive des projets ont été financés en lien avec la mobilité :

- Au titre du Plan Avenir Montagne qui couvre le Massif Central, volet mobilité : le projet de la CC Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron (150 000 €) ;
- L'aménagement de l'entrée de ville de Dieupentale et amélioration du rabattement en modes actifs vers la voie verte et la gare depuis le centre-bourg – Financement État (DETR) : 94 100 € ;
- La création de sept aires de covoiturage sur la CC Grand Sud Tarn-et-Garonne – tranche 1 – quatre aires pour un montant de 497 350 € dont part État de 248 675 € ;
- La continuité des cheminements doux à Saint-Étienne-de-Tulmont - Financement État (DETR) : 107 545 € ;
- L'aménagement de cheminements doux le long de la RD 12 et chemin du Stade à Castelmayran - Financement État (DETR) : 88 788 € ;
- La création d'un cheminement doux à Verdun sur Garonne le long de la route de Toulouse – Route départementale N°26 à l'entrée Nord de la ville – Montant des travaux 408 730 € dont financements État (DETR) de 255 332 €.

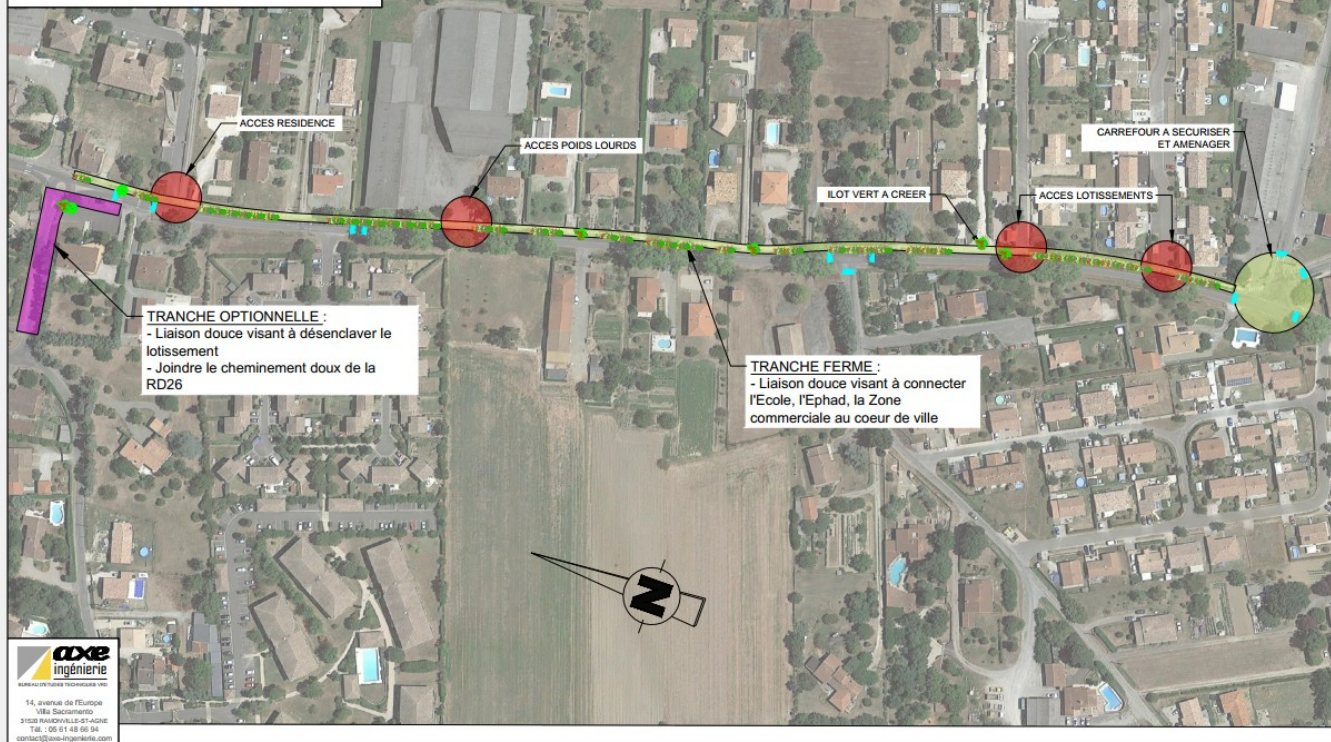
VERDUN-SUR-GARONNE

ROUTE DE TOULOUSE - RD N°26
CHEMINEMENT DOUX



PLAN DE MASSE

Echelle : 1/1500 - format A3



Agriculture et projets alimentaires de territoires

L'agriculture est un secteur d'activité essentiel pour l'ensemble du département de Tarn-et-Garonne. Les projets alimentaires de territoire (PAT) sont des démarches partenariales qui instaurent une dynamique large autour des besoins en alimentation et de la production agricole.

Deux PAT sont labellisés sur le département, l'un à l'échelle du département porté par la Chambre d'Agriculture, l'autre à l'échelle du Pays Midi-Quercy, et bénéficient en particulier d'un financement du ministère chargé de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour mettre en place leurs actions. D'autres initiatives ont émergé, et pourraient prétendre à une labellisation en 2023.

Projets de territoire pour la gestion de l'eau

Face aux difficultés de « retour à l'équilibre quantitatif » sur les territoires du bassin Adour-Garonne, les démarches de gestion quantitative se doivent d'être dynamiques.

Le département de Tarn-et-Garonne est concerné par cinq périmètres dits prioritaires et pour lesquels une démarche concertée de type « Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau » (PTGE) doit être mise en place au plus tard en 2024 :

- Des PTGE sont en cours sur les bassins versants du Tescou et de la Séoune ;
- Les bassins versants du Lemboulas, de la Barguelonne et de l'Aveyron aval font l'objet d'une démarche concertée.

La préfecture de Tarn-et-Garonne est pilote de la mise en place de ces démarches sur le Lemboulas, l'Aveyron aval et la Barguelonne et est étroitement associée aux PTGE en cours sur le Tescou et la Séoune.

La revitalisation des territoires ruraux dans le cadre des engagements conventionnels de l'État avec les territoires

L'État s'est par ailleurs engagé à soutenir les projets de revitalisation dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».

Si les petites centralités font face à de nombreuses difficultés, elles sont également le lieu d'innovations et ont démontré durant la crise sanitaire leur capacité à inventer de nouveaux modèles de vie, à créer de la valeur et à développer leur attractivité. Le programme « Petites villes de demain » a été lancé en 2020 par l'ANCT pour ces territoires. Il vise à les munir de moyens en ingénierie et d'accompagnements « sur mesure » pour leur permettre de mettre en œuvre un projet de territoire global et opérationnel. Il concrétise la « nouvelle donne territoriale » basée sur deux piliers, la transition écologique et la résilience.



Dans le Tarn-et Garonne, 15 communes appartenant à huit communautés de communes ont intégré le programme. Elles ont signé en 2021 une convention d'adhésion, marqueur de leur engagement en faveur de la revitalisation de leurs centre-bourgs, et préparent depuis dix-huit mois une convention cadre avec l'État qui leur permettra de mettre en œuvre d'une « Opération de revitalisation du territoire (ORT) ». Elles seront ainsi dotées d'outils juridiques et fiscaux qu'elles pourront actionner pour favoriser la revitalisation commerciale, la restructuration urbaine, la rénovation des logements, etc.

Le programme associe dans le département près d'une vingtaine de partenaires, dont le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Leur nombre, remarquable dans le Tarn-et-Garonne, témoigne de la force des synergies possibles entre acteurs publics en faveur de la revitalisation des territoires ruraux.

Territoire d'industrie

Lancé par le Gouvernement à l'occasion du Conseil national de l'industrie le 22 novembre 2018, le programme national « Territoires d'industrie » est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires. Le PETR Garonne-Quercy-Gascogne est engagé depuis 2019 aux côtés du PETR Pays Portes de Gascogne (Gers) dans le dispositif « Territoires d'Industrie ». Le périmètre interdépartemental concerne ainsi 11 Communautés de communes et plus de 200 000 habitants. Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat privilégié avec la région Occitanie, en charge du pilotage de cette nouvelle politique, en lien étroit avec l'État. Suite à la validation du contrat en février 2020, une chargée de mission recrutée par le PETR du Gers anime le contrat interdépartemental, ce financement de poste étant couvert partiellement par l'État.

Le contrat formalise une stratégie en sept axes :

- 1) Accompagner la mutation durable du secteur agro-alimentaire → 31 projets
- 2) Consolider l'écosystème aéronautique → 7 projets
- 3) Favoriser l'innovation et le développement du secteur de la construction → 2 projets
- 4) Soutenir les projets structurants sur la filière environnement-énergie → 7 projets
- 5) Être support au développement de l'ensemble de l'économie productive → 8 projets
- 6) Contribuer à la transition écologique : 1 projet
- 7) Développer les métiers et l'environnement du vélo : 1 projet

Ce qui donne un total de 57 projets répartis ainsi : 26 dans le Gers, 29 dans le Tarn-et-Garonne et deux interdépartementaux.

À ce jour, 165,9 millions d'euros ont été investis dans les projets portés par le « Territoire d'industrie » dont 22 690 235 € de financement de l'État via ce dispositif. Les entreprises lauréates peuvent prétendre aux aides de l'AMI « Rebond Industriel » dont le budget total pour le territoire est de 1,5 millions d'euros.

4

Contractualisation et programmation

Les Contrats de Relance et de Transition Écologique

Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE), signés en décembre 2021 pour le Tarn-et-Garonne, sont des outils partenariaux pour apporter des réponses concrètes à plusieurs enjeux essentiels auxquels les territoires et leurs habitants sont confrontés :

- répondre à la crise écologique en agissant de manière mieux coordonnée entre État, collectivités locales, acteurs économiques et associatifs ;
- répondre aux fractures territoriales et sociales, en ciblant des moyens adaptés pour mieux accompagner les projets de territoire en fonction des besoins spécifiques ;
- répondre aux enjeux démocratiques en rapprochant les élus et les citoyens de l'action et des décisions publiques pour mettre en œuvre un projet de territoire commun qui ouvre des perspectives vers une vision partagée à moyen et long terme
- répondre aux enjeux de planification écologique territorialisée, dans un nouveau cadre partenarial et contractuel décentralisé, déconcentré et simplifié.



En Tarn-et-Garonne, trois CRTE ont été signés sur les territoires :

- de la communauté d'agglomération du Grand Montauban ;
- du PETR Garonne-Quercy-Gascogne ;
- du PETR Pays Midi-Quercy.

Chaque territoire de contractualisation définit des axes propres aux enjeux du territoire. Ils peuvent être regroupés sous trois grands domaines :

- L'attractivité économique ;
- La cohésion sociale et territoriale ;
- La transition écologique.

Ce dernier domaine est renforcé par la création du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires », dit « Fonds vert », doté de deux milliards d'euros et inscrit en loi de finances pour 2023.

Pour les années 2021 et 2022, l'État a alloué 31,2 millions d'euros de subventions *a minima*.

Grand Montauban	PETR Garonne-Quercy-Gascogne	PETR Pays Midi-Quercy
8 974 294,00 €	16 393 249,00 €	5 849 738,00 €

Les dotations de l'État

Les subventions que les services de l'État proposent aux acteurs publics et privés sur le territoire sont nombreuses. Que ce soient la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le FNADT, le FIPDR, le « Fonds friche », les appels à projet, les appels à manifestation d'intérêt... tous ces financements viennent soutenir les dynamiques économiques, sociales, environnementales, culturelles ou encore sportives dans le Tarn-et-Garonne.

« France Relance » a permis la réalisation de nombreux projets de collectivités, d'entreprises et d'associations au travers, notamment, d'appels à projets ciblés et d'abondements d'enveloppes préexistantes.

La DETR

Entre 2019 et 2022, la DETR attribuée aux collectivités du département s'élève à **33 165 753 €** pour un total de 581 opérations financées.

À titre d'exemple, l'un des projets réalisés est la réhabilitation et l'aménagement de l'espace socio-culturel et sportif structurant « Aimé Padié », porté par la commune de Négrepelisse, pour un coût d'opération (tranche 1) de 1 800 155 €, subventionné à hauteur de 800 000 €.

La DSIL

Entre 2019 et 2022, la DSIL attribuée aux collectivités du département s'élève à **23 127 445 €** pour un total de 165 opérations financées.

À titre d'exemple, l'un des projets réalisés est la rénovation de la « Maison de l'enfance et de la jeunesse » à Lafrançaise, portée par la communauté de communes du pays de Lafrançaise, pour un coût d'opération (tranches 1 et 2) de 1 995 061 €, subventionné à hauteur de 997 520 €.

Le FNADT

Entre 2019 et 2022, le FNADT attribué aux collectivités du département s'élève à **2 428 554 €** pour un total de 75 opérations financées.

À titre d'exemple, l'une des dotations attribuées portait sur l'équipement du centre d'interprétation de la grotte du Bosc et l'aménagement d'une aire de jeu sur le site, porté par la communauté de communes du Quercy-Rouergue et gorges de l'Aveyron, pour un coût d'opération de 219 182 €, subventionné à hauteur de 119 590 €.

La DSID

Entre 2019 et 2022, la DSID attribuée au Conseil départemental s'élève à **7 026 517 €** pour un total de 15 opérations financées.

À titre d'exemple, l'un des projets réalisés est la rénovation énergétique de casernes de brigades de Gendarmerie nationale, pour un coût d'opération de 2 083 402 €, subventionné à hauteur de 1 041 701 €.

L'équipe projet Programmation

Dans une volonté de coordonner les financements des différents services de l'État, une équipe projet « Programmation » a été créée en 2022 pour harmoniser les canaux d'entrée, d'information et d'instruction des dossiers des collectivités et acteurs publics et privés. De nouveaux services s'ajoutent progressivement aux membres de ce groupe de travail.

Depuis 2019, Les services de la DRAC ont impulsé avec les autres services de l'État et les collectivités des réunions d'informations et de présentations des dispositifs contractuels permettant de répondre aux besoins exprimés par les territoires ruraux et leurs habitants.

Deux approches :

- soit une contractualisation avec le territoire concerné, à l'échelle d'un EPCI ou PETR ;
- soit une mission accordée à un partenaire culturel du département, pour irriguer les zones rurales de propositions artistiques mais aussi d'accompagnement à la mise en œuvre des projets culturels (ex. : Tarn et Garonne Art et culture, La bibliothèque départementale de prêt, la scène de musiques actuelles « Le Rio ») ;

Les différentes conventions ou missions doivent être entendues comme des propositions répondant au plus proche des habitants. La coconstruction est l'axe fort des politiques publiques culturelles en milieu rural.

La situation de la Covid-19 durant cette période et les normes sanitaires mises en place, n'ont pas permis parfois d'atteindre les cibles prévues, mais des propositions ayant recours au numérique ont permis de rester présent et de faire face à ce moment particulier.

Ces réunions d'échanges et de concertation ont permis de contractualiser sur différents objectifs.

Les contrats territoire lecture

D'après l'étude faite par le ministère de la Culture, le premier lieu présent en proximité des habitants en milieu rural : la médiathèque ou bibliothèque. La lecture publique comme axe de travail et de recherches est développée à Beaumont-de-Lomagne et au travers de la Bibliothèque départementale de prêt.

Les labels Ville et Pays d'Art et d'histoire

Protéger, rénover, faire vivre les patrimoines pour les habitants pour une meilleure compréhension des ressources culturelles de proximité :

- L'agglomération du Grand Montauban ;
- Le bassin de Moissac ;
- Le PETR Pays Midi-Quercy



Abbaye de Moissac, © Conseil départemental de Tarn-et-Garonne

Les conventions de généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle

Ces conventions sont signées avec le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne et le PETR Pays Midi-Quercy et ont pour but de promouvoir l'Éducation Artistique et Culturelle auprès des jeunes.

Les résidences de territoire

L'objectif est de mettre en œuvre des projets culturels au plus proche des habitants à partir d'un cahier des charges concerté entre l'État et les collectivités, prenant en compte les besoins repérés, en allant de la jeunesse au grand âge.

→ À Saint-Nicolas-de-la-Grave :

- Résidence photographie avec Alexandre Ollier ;
- Résidence Théâtre avec la compagnie Les Cyranoïques ;
- Résidence Théâtre avec la compagnie Totem.

→ À Beaumont-de-Lomagne :

- Résidence de cinéma avec Occitanie Films.

→ Dans le PETR Pays Midi-Quercy :

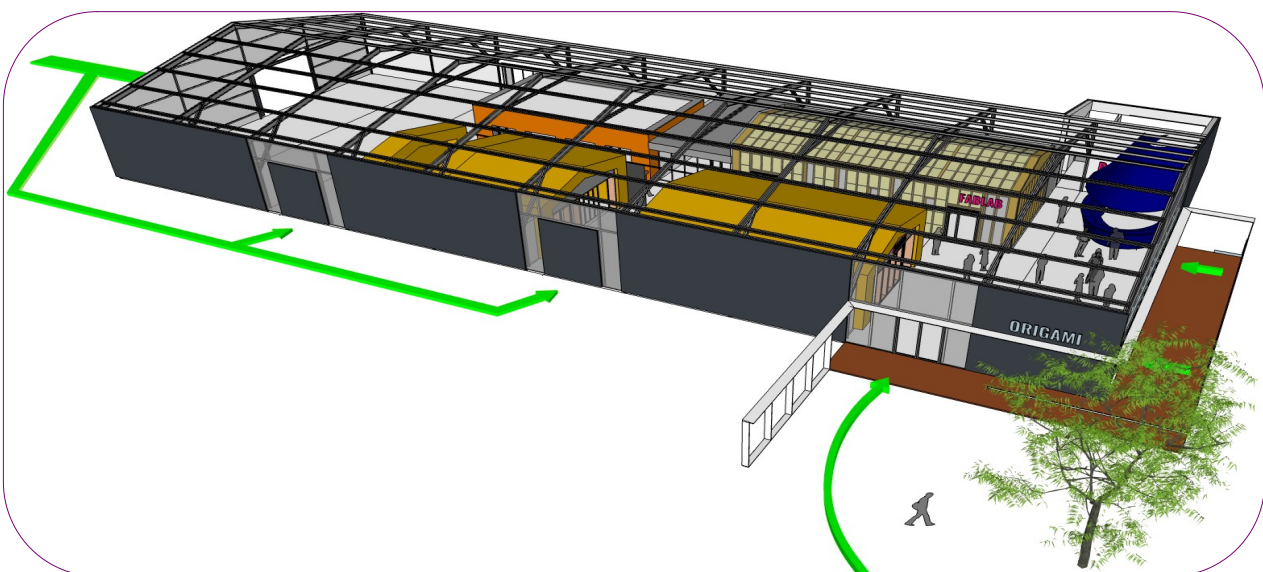
- Saint-Antonin-Noble-Val, résidence d'illustration ;
- Septfonds, autour des enjeux de lutte contre les discriminations avec la Mounière.

Les Micro-Folies

Favoriser la diffusion des œuvres plastiques qui font la richesse de la France et ce, par le moyen du numérique. Une Micro-folie est un musée virtuel qui peut être fixe adossé à un lieu culturel de type médiathèque ou mobile et lié à une itinérance de proximité. Ce dossier est co-suivi par « La Villette » à Paris qui gère les ressources numérisées pour l'État.

Suite à l'appel à projet dans le Tarn-et-Garonne, deux Micro-folies existent :

- Portée par la Ligue de l'enseignement 82, une Micro-Folie itinérante devant irriguer le PETR Garonne-Quercy-Gascogne ;
- Portée par la communauté de communes du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron, une micro folie itinérante adossée au tiers-lieux de Caylus.



Projet de tiers-lieux à Caylus, incluant la Micro-folie, © CC QRGA

6

Santé

Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)

Elles assurent des activités de soins coordonnés sans hébergement et participent à des actions de santé publique ainsi qu'à des actions de prévention et d'éducation pour la santé. Les professionnels de santé déploient un projet de santé sur leur territoire d'intervention auprès de leur patientèle. Elles bénéficient de financements pérennes par la signature d'une convention tripartite avec l'ARS et l'assurance maladie.

Les MSP sont un des dispositifs contribuant à l'attractivité des territoires favorisant ainsi l'installation de nouveaux professionnels de santé. À ce jour, il en existe 16 dans le département : Montech, Lafrançaise, trois à Montauban (Bellevue, Ingres et Hippodrome), Valence-d'Agen, Moissac, Montaigu-de-Quercy, une multi-site à Lavit/Beaumont-de-Lomagne/Saint-Nicolas-de-la-Grave, Labastide-Saint-Pierre, Montricoux, Varen, Saint-Antonin-Noble-Val, Castelsarrasin et Corbarieu.



MSP de Saint-Nicolas-de-la-Grave, © CC Terres des Confluences

Le développement de l'exercice coordonné sur le département depuis une dizaine d'années assure un maillage très satisfaisant. À noter que l'ensemble des MSP bénéficie de l'accord conventionnel interprofessionnel.

Les Centres de santé

Créés par des collectivités territoriales ou des associations, ils assurent l'accès aux soins en salariant des médecins et des auxiliaires paramédicaux. Il existe un centre de santé pluriprofessionnel, géré par l'APAS 82 à Castelsarrasin, qui emploie deux médecins et des infirmiers libéraux ainsi que trois centres de santé monoprofessionnels qui emploient des médecins salariés à Golfech, Castelsarrasin et Molières.

La région Occitanie a initié une démarche de recrutement de médecins salariés dans les territoires fragiles via un GIP créé à cet effet. Les territoires de Castelsarrasin et Varen ont été identifiés en première intention avec le soutien des communautés de communes.

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Créées par la loi du 26 janvier 2016, les CPTS sont l'association sur un territoire de professionnels de santé du premier et du second recours, et d'acteurs sanitaires sociaux et médico-sociaux, autour d'un projet de santé populationnel (et plus de patientèle contrairement aux MSP), pour un meilleur accès aux soins, une meilleure organisation des parcours des patients (lien ville/hôpital, santé/social) et la mise en place des actions de prévention.

À ce jour, le département compte deux CPTS opérationnelles (CPTS Quercy Garonne et CPTS Tarn et Tescou), deux CPTS dont le projet de santé a été validé par l'ARS et dont la contractualisation de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) est en cours (CPTS Lomagne-Garonne et CPTS du Grand Montauban), une lettre d'intention validée (CPTS Grimonver et CPTS Lomagne Tarn-et-Garonnaise) et, enfin, un projet en cours de constitution (CPTS de la vallée de l'Aveyron). Les six CPTS couvriront à terme près de 85 % de la population du département.

Les dynamiques CLS et CLSM sur le Tarn-et-Garonne

Le Contrat Local de Santé est un outil qui permet à l'Agence Régionale de Santé de contractualiser avec les collectivités territoriales et leurs groupements pour la mise en place de programmes d'actions spécifiques sur leur territoire et portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social (Article L.1434-17 du Code de la santé publique).

CLS Grand Montauban

Signé par l'ARS Occitanie et la communauté d'agglomération du Grand Montauban, ainsi que par les partenaires associés : Mairie de Montauban, CCAS de Montauban, Conseil départemental Tarn-et-Garonne, Centre Hospitalier de Montauban et la Caisse primaire d'assurance maladie de Tarn-et-Garonne.

Il a pour axe stratégique transversal : « Assurer sur le territoire la coordination des actions déclinées dans le Contrat Local de Santé Grand Montauban » avec un poste de coordinateur CLS financé à 50 % par l'ARS et 50 % par la collectivité.

Il se décline sur trois volets : la consolidation et le développement d'actions de prévention auprès de publics ciblés (Promotion de la Santé et Éducation Pour la Santé), la coordination des acteurs du champ de la santé mentale, l'information et la sensibilisation sur l'accès aux droits de tous, pour conserver une démarche globale comme socle des interventions spécifiques, l'accès aux soins de premier recours.

CLS Terres des Confluences

Signé en août 2019 par l'ARS Occitanie et la communauté de communes Terres des Confluences, ainsi que par les partenaires associés : DDETSPP, Conseil départemental, Centre Hospitalier de Montauban, Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin Moissac, la Mutualité sociale Agricole MPN et la Caisse primaire d'assurance maladie de Tarn-et-Garonne.

Il a aussi pour axe stratégique transversal : « Assurer sur le territoire la coordination des actions déclinées dans le Contrat Local de Santé Terres des Confluences » avec un poste de coordinateur CLS financé à 50 % par l'ARS et 50 % par la collectivité.

Il se décline sur six volets : organisation des soins primaires, prévention et promotion de la santé, protection des populations (santé environnementale), parcours vieillissement, parcours Santé Mentale (dont la mise en place d'un Conseil local en santé mentale dès 2022), parcours accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de précarité.

CLS Préfigurateur PETR Pays Midi-Quercy

Signé en juillet 2022 par l'ARS Occitanie et le PETR Pays Midi-Quercy, les trois communautés de communes : Quercy vert-Aveyron, Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron, et Quercy Caussadais.

Un poste de coordinateur santé est financé à 50 % par l'ARS Occitanie et à 50 % par le PETR Pays Midi-Quercy et les trois communautés de communes, et est en charge du diagnostic territorial partagé, et de la planification et la coordination des actions santé environnementale, santé mentale, prévention, accès aux soins à mener sur le territoire au regard des besoins repérés et des ressources existantes.

7

Éducation et jeunesse

Territoire Éducatif rural

Un premier Territoire Éducatif Rural a vu le jour dans le département avec des objectifs principaux de ce dispositif qui sont les suivants sur le territoire de la communauté de communes Pays de Serres en Quercy : renforcer la coopération entre l'École et les acteurs locaux, Garantir aux élèves ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir, renforcer l'attractivité de l'école rurale et l'accompagnement des personnels.

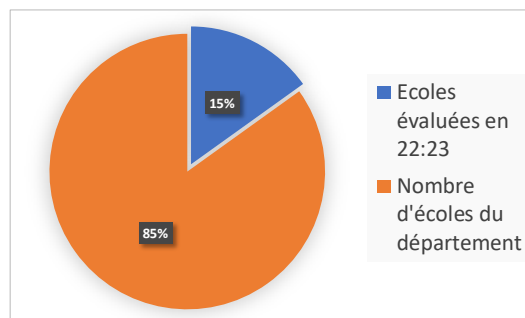
Une convention a été signée le 21 octobre 2022 entre la préfecture, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le Conseil départemental, la Caisse d'allocations familiales et les collectivités territoriales.

Quelques chiffres : Le territoire éducatif rural du Pays de Serres comprend un collège qui est le plus petit du département, neuf écoles d'une seule classe, une école de deux classes, une école de trois classes et deux écoles de quatre classes.

Ressources fléchées par l'Éducation nationale: un demi-poste dans la dotation départementale, 24 750 € de budget alloué par l'État et 4 750 € dans le cadre du plan « Bibliothèque » pour les actions arts et culture, budget alloué par l'académie.

Les évaluations d'école et le dispositif « Notre école faisons-la ensemble »

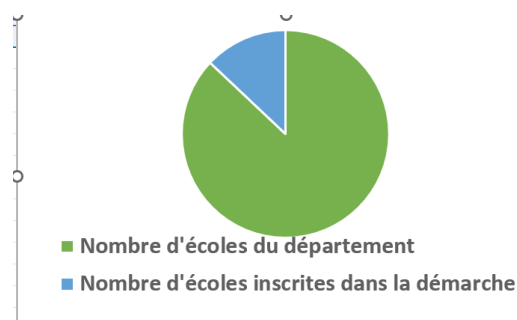
Les évaluations d'école sont planifiées sur les cinq prochaines années et ont vocation à concerner l'ensemble des écoles du département. Un regard particulier est porté sur les écoles rurales. En effet, elles font l'objet de regroupements ayant pour objectif essentiel de les aider à constituer des liens entre elles pour partager les constats et les analyses mais aussi pour encourager les réseaux de pratiques.



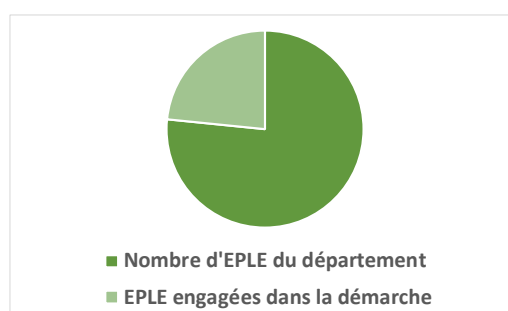
Le dispositif « Notre école faisons-la ensemble » s'adresse à l'ensemble des écoles volontaires, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires de l'école, municipalités, parents, associations. Il s'agit, en collaboration avec les différents acteurs de l'école, d'identifier les axes de travail innovants pouvant permettre de répondre à trois objectifs centraux : excellence, égalité, bien-être. La démarche est fondée sur la confiance accordée aux acteurs de terrain et à leur capacité d'innovation. Ce dispositif peut ainsi contribuer au désenclavement des territoires et les ouvrir sur l'extérieur.

État des lieux des inscriptions dans la démarche en décembre 2022 :

Pour le premier degré (public/privé) :



Pour le second degré (public/privé) :



Les actions artistiques en milieu rural

Les services de la DSDEN, en collaboration étroite avec le conseil départemental et l'association Tarn et Garonne Art et Culture, ont une politique artistique particulièrement développée dans les secteurs ruraux du département. Ainsi on note de nombreux dispositifs autour du lien littérature/théâtre tels que les prix littéraires, la rencontre d'auteurs, les résidences d'artistes, les échappées poétiques.

Le dispositif « École et cinéma Querc'images », cinéma itinérant pour le nord du département concerne 2 795 élèves de la maternelle au CM2. Le dispositif débute au collège pour cette année scolaire et concerne cinq collèges en secteur rural.

Les projets « chorale » et les rencontres danse concernent de très nombreux enfants dans les zones rurales : 551 élèves dans le second degré et 480 élèves dans le premier degré participent à des projets « chorale ». 3 projets inter-degrés sont recensés

« Prix littéraires » : 100 classes en secteur rural dans le premier degré 4536 élèves en tout. Et « Rencontres d'auteurs » : 94 dans le premier degré, de nombreuses classes inscrites dans le second degré.



Le dispositif « Devoirs faits »

« Devoirs faits » est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs. Il a lieu dans l'établissement sur des horaires appropriés. L'objectif est de faire bénéficier les collégiens d'une aide appropriée au sein du collège afin de rentrer chez eux « Devoirs faits ».

- Devoirs faits s'adresse aux familles et aux collégiens volontaires.
- Les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier de Devoirs faits,

Chaque établissement met en place « Devoirs faits » avec les personnels ressources qu'il peut mobiliser sur la base du volontariat par : les professeurs et professeurs documentalistes, les conseillers principaux d'éducation, les assistants d'éducation, des associations agréées qui interviennent dans le domaine de l'aide aux devoirs, les volontaires du service civique. Un dispositif « E-Devoirs-Faits » est expérimenté sur le collège de Verdun-sur-Garonne.

Quelques chiffres : 18 collèges (soit l'ensemble des collèges) sont engagés dans le dispositif et les quatre lycées professionnels accueillant des 3^e prépa-métiers, 6 472 heures supplémentaires effectives consacrées au dispositif et réparties dans l'ensemble de ces établissements, attribution de neuf indemnités pour missions particulières, des partenaires associatifs sont également engagés dans ce dispositif (des subventions du rectorat sont allouées aux établissements dans ce cadre).

Une remontée au rectorat en octobre 2021 faisait état de 55 % d'élèves engagés dans le dispositif sur le département.

Une aide financière pour l'emploi associatif : les postes Fonjep

Les postes Fonjep Jeunesse et Éducation Populaire sont des aides de 7 164 € versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié. → 15 unités de postes Fonjep JEP qui aident 17 emplois associatifs dans 12 associations tarn-et-garonnaises situées à Montauban, Villebrumier, Mas-Grenier, Beaumont-de-Lomagne, Roquecor, Moissac, Verdun-sur-Garonne et Laguépie.

Dans le cadre du « Plan de relance », le Gouvernement met en place le dispositif « FONJEP Jeunes ». Ce dispositif répond à un double objectif : soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi et préserver l'action associative. Trois emplois sont affectés dans trois associations situées à Montauban, Caylus et Villemade.

Engagement des jeunes : SNU et Service civique

Le Service National Universel

Le taux d'inscription de Tarn-et-Garonne en 2022, est de 74 % (contre 65 % en 2021).

La mise en place du SNU vise quatre objectifs :

- Accroître la cohésion et la résilience de la Nation en développant une culture de l'engagement ;
- Garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge ;
- Renforcer l'orientation en amont et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leurs parcours personnel et professionnel ;
- Valoriser les territoires et leur dynamique.

Le Tarn-et-Garonne, territoire rural, nécessite une attention particulière dans la diffusion de l'information. En effet, certains foyers ne disposent pas d'un accès à internet. Ainsi tous les modes de communication sont à valoriser pour faire connaître le dispositif. Au-delà des réseaux sociaux, la stratégie en 2022 fut de présenter directement le dispositif du SNU aux élèves en allant les rencontrer dans les lycées selon des formats différents (présentation en classe, mise en place de forums).

Le service civique

300 jeunes en moyenne effectuent un service civique dans le Tarn-et-Garonne : sur l'agrément départemental notre département est parmi les plus dynamiques d'Occitanie pour l'accueil par les structures associatives. L'État souhaite sensibiliser les communes pour favoriser l'accueil de jeunes en service civique sur des missions de soutien aux collectivités.



Des volontaires reçoivent la préfète de Tarn-et-Garonne
Rapêche du Vial

Des volontaires accueillent la Préfète, © SDJES 82

Neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Valeurs de la République et laïcité

La Loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dispose dans son article 3 que « le fonctionnaire est formé au principe de laïcité » et que tous les agents devront être formés d'ici 2024.

En 2015, le Commissariat général à l'égalité des territoires avec le CNFPT, a souhaité développer un plan de formation national « Valeurs de la république et laïcité » et « La République en acte » pour montrer que l'État fait corps avec les collectivités, les associations et les institutions sur le partage des valeurs communes et non négociables de notre République, pour montrer que la République est indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Il s'agit de proposer deux jours de formation qui donnent droit à une attestation nationale ou une journée de sensibilisation. Dans le Tarn-et-Garonne, c'est un réseau de 20 formateurs, qui propose cette formation. À ce jour ce sont 650 stagiaires qui ont été formés.

Le projet éducatif territorial (PedT)

C'est un outil de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation, de l'extra-scolaire et du périscolaire. L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles/des établissements et les activités proposées aux enfants/jeunes en dehors du temps scolaire. Il permet d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. La commune ou l'EPCI assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus. Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du projet éducatif territorial.

Il y a eu une mobilisation importante des collectivités de Tarn-et-Garonne concernant l'élaboration des PedT.

L'accompagnement de l'État sur ce dispositif est important :

- Des rencontres territoriales organisées pour donner aux élus et aux techniciens des éclairages réglementaires et pédagogiques, relayer des éléments d'actualité ou encore échanger les bonnes pratiques entre communes ;
- Des formations à destination des élus pour permettre aux élus de comprendre les enjeux liés au projet éducatif local ;
- De l'accompagnement individualisé pour renforcer la continuité éducative entre les projets des écoles/établissements, les activités péri et extra scolaires en veillant à prendre en compte la diversité des situations locales ou encore de soutenir le processus d'évaluation du PEdT dans une démarche qualité.



Plénière de présentation et de formation sur le PedT, © SDJES 82

8

Accompagnement et ingénierie

Une ingénierie de l'État et de l'ANCT mobilisée au service des territoires

Les missions de conseil et d'accompagnement des projets de territoire sont bien ancrées dans le département. Elles s'appuient sur les compétences techniques des services déconcentrés de l'État, notamment sur celles de la Direction départementale des territoires. Depuis 2021, une offre d'ingénierie proposée par l'ANCT vient s'ajouter à cette ingénierie locale. Elle peut être mobilisée en subsidiarité par les collectivités, dès lors que toutes les autres solutions de financement ont été étudiées sans succès.

De 2020 à 2022, plus de 180 sollicitations concernant des projets complexes ou la mise en œuvre de programmes ont été émises par les territoires et ont été accompagnées par les services de l'État en mobilisant leur expertise. Parmi ces demandes, sept projets ont été accompagnés en recourant à l'offre de l'ANCT, soit par la mobilisation d'un marché *ad hoc*, soit par une ingénierie construite sur-mesure.

L'ingénierie financée par l'État, l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat et la Banque des Territoires dans le cadre du programme « Petites villes de demain »

Les financements de la chefferie de projet dans les territoires ruraux

Les financements attribués aux collectivités pour le recrutement de chefs de projet dans les collectivités « Petites Villes de Demain » (PVD) se montent à 75 % du coût total des postes. Ils se répartissent entre l'État et l'Anah, ces derniers crédits étant mis en œuvre par le Conseil départemental, délégataire des aides à la pierre dans le département. Ils ont concerné les communautés de communes du Quercy Caussadais, de Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Quercy vert-Aveyron, de la Lomagne Tarn-et-garonnaise et la commune de Lafrançaise.

En 2021, l'État a financé quatre postes pour un montant total de 81 154 €. En 2022, cinq postes ont été financés pour un montant total de 180 599 €.

Les financements attribués par l'Anah et la Banque des Territoires pour les études stratégiques et pré-opérationnelles

L'élaboration des projets de revitalisation des huit territoires PVD a été assurée lors d'études pré-opérationnelles et stratégiques menées à l'échelle intercommunale. Ces études ont été financées majoritairement par l'Anah, le volet rénovation habitat constituant une thématique nécessaire à la revitalisation du territoire.

En 2022, quatre territoires ont bénéficié de ces financements : les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, du Quercy Caussadais et du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron. Les montants attribués se montent à 135 647 € (Anah) et 27 833 € (Banque des Territoires).

Les accompagnements à la relance du commerce de la Banque des Territoires

Dans le cadre du plan de relance des commerces de proximité, la Banque des Territoires a proposé quatre mesures de court terme pour soutenir les capacités de reprise dans les Petites villes de demain.

Ces mesures ont consisté à financer le recrutement de managers de commerce, la mise en place de solutions numériques pour le commerce et à une offre d'études de type « shop'in » pour diagnostiquer le contexte commercial des PVD suite à la crise sanitaire du Covid.

13 collectivités de Tarn-et-Garonne ont bénéficié de ces dispositifs en combinant parfois plusieurs de ces offres : études, recrutement de managers sur une durée de deux ans, et mise en place de solutions adaptées. Le dispositif arrivera à terme en 2023 pour les dernières collectivités retenues.

Les accompagnements proposés par l'Établissement Public Foncier d'Occitanie

L'Établissement Public Foncier d'Occitanie est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), dédié la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'aménagement et de logement. Il agit en qualité de structure de portage financier pour le compte de toute collectivité, compétente en matière d'aménagement, d'urbanisme ou d'habitat afin de l'accompagner dans la réalisation de projets d'aménagement durable.

Il intervient dans le cadre de conventions foncières pour sécuriser la mise en œuvre de projets ayant caractère d'intérêt général. Il accompagne financièrement les collectivités dans les études préalables de faisabilité technico-financière.

Le Volontariat Territorial en Administration

Annoncé en novembre 2020 lors du 2^e Comité Interministériel aux Ruralités, « le Volontariat Territorial en Administration » (VTA) était une mesure de l'Agenda rural permettant d'accueillir 800 jeunes diplômés dans les administrations territoriales pour leur donner l'opportunité de découvrir la richesse du tissu local.

Le VTA permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois, au service de l'ingénierie de leurs projets avec une aide forfaitaire de l'État de 15 000 €.

Les collectivités de Tarn-et-Garonne engagées dans ce dispositif ont proposé les offres d'emplois suivantes : chargé de mission plan de gestion des déchets (communauté de communes Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron), animation du plan local insertion emploi (PLIE) et développement territoire zéro chômeur (PETR Pays Midi-Quercy), chargé de développement touristique (communauté de communes du pays de Lafrançaise) ou encore chargé de développement territorial (communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-garonnaise).

